

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2374

5 octobre 2011

SOMMAIRE

Adrenova S.A.	113937	BT Professional Services (Luxembourg) S.A.	113936
Advanced Financial Solutions S.A.	113907	Burco S.A.	113937
Advent Twilight Luxembourg 1 S.à r.l. ..	113908	Clayax Acquisition Luxembourg 4 S.à r.l.	113940
Advent Twilight Luxembourg 2 S.à r.l. ..	113909	Clayax Acquisition Luxembourg 4 S.C.A.	113940
Advent Twilight Luxembourg 3 S.à r.l. ..	113910	Clayax Acquisition Luxembourg 5 S.C.A.	113952
Advent Twilight Luxembourg 4 S.à r.l. ..	113910	Compagnie Ingénierie Financière (Luxembourg) S.A.	113906
Advent Twilight Luxembourg 5 S.à r.l. ..	113910	DTA Systems Sàrl	113941
Advent Twilight Luxembourg 6 S.à r.l. ..	113910	Edison 1 S.à r.l.	113917
Advent Twilight Luxembourg 7 S.à r.l. ..	113911	Elicem	113937
Aerogolf Investments - SO, société civile	113911	F.B.Z. S.A.	113930
AI Global Investments S.à r.l.	113916	Fung Brands Sàrl	113908
Airlis Zukunft S.A.	113920	Fung Properties Sàrl	113908
Airlis Zukunft S.A.	113920	HDF Sicav DIV (Lux)	113906
Albabe S.A.	113920	HDF Sicav DIVM (Lux)	113907
Altra-Drink SA	113931	Invista Real Estate Opportunity Fund Holding Sàrl	113932
Altra Investments P.I. Sàrl	113930	IRERE Industrial Holdings 1	113911
Alven Holdings S.A.	113906	Javi Participations S.A.	113941
Ambrent Investments S.à r.l.	113906	KG Far East (Luxembourg) Sàrl	113932
Amplio Filtration Group S.A.	113920	NovArtoMondo.999 S.à r.l.	113921
Arge S.A.	113931	Park Square Capital Credit Opportunities, S.C.A.	113936
Armide S.A.	113931	SBI Fund Management Company S.A. ..	113916
Athmosphera Golf & Wellness Resort S.A.	113910	SIX - RAC, société civile	113911
BCG Luxembourg Holding S.à r.l.	113907	Teha Investments S.à r.l.	113950
Belcampo S.A.	113932		
Belluna S.A.	113936		
Bidco Two S.à r.l.	113932		
BO & MIAN Management	113936		
BSH électroménagers S.A.	113931		

HDF Sicav DIV (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 136.901.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires tenue au siège social le 19 avril 2011 a adopté les résolutions suivantes:

1. L'assemblée élu Messieurs Erwan Duquoc (résidant en France), Patrice Josnin (résidant en France) aux fonctions d'Administrateurs pour une période d'un an se terminant à l'Assemblée Générale Annuelle de 2012.

2. L'assemblée ré-élu Messieurs Christopher Wetherhill (résidant aux Bermudes) et Jérôme Wigny (résidant à Luxembourg) aux fonctions d'Administrateurs pour une période d'un an se terminant à l'Assemblée Générale Annuelle de 2012.

3. L'assemblée a ré-élu PricewaterhouseCoopers à la fonction de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an se terminant à l'Assemblée Générale Annuelle de 2012.

Pour HDF SICAV DIV (LUX)

HSBC Securities Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011115654/19.

(110131449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2011.

Alven Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 137.395.

—
Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011115131/10.

(110132087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2011.

Ambrent Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 156.214.

—
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 11 août 2011.

Référence de publication: 2011115133/10.

(110132412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2011.

Compagnie Ingénierie Financière (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 34, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 45.031.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires pour l'exercice 2010 tenue à 17.00 heures le 5 mai 2011

Extrait des résolutions:

4- L'assemblée générale renouvelle les mandats des administrateurs, des administrateurs délégués et du commissaire aux comptes, à savoir:

administrateurs:

- M. Bourkel Michel, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg
- M. Serge Kraemer, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg
- Mme Bourkel Anique, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg

administrateurs-délégués:

- M. Bourkel Michel 8, rue Dickc, L-1417 Luxembourg

- Mme Bourkel Anique, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg

commissaire aux comptes:

- Wilbur Associates Ltd., IBC 185200, Union Court Building, Elizabeth Avenue & Shirley Street S-E2, Nassau, Bahamas, N-8188;

qui tous acceptent, pour l'exercice social 2011 et jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2012.

Référence de publication: 2011116815/23.

(110133559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2011.

BCG Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.982.250,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 95.258.

Par résolutions signées en date du 2 août 2011, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Xavier Pauwels, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant, avec effet immédiat

2. Nomination de Yves Cheret, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2011.

Référence de publication: 2011115176/15.

(110131984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2011.

HDF Sicav DIVM (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 136.906.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires tenue au siège social le 19 avril 2011 a adopté les résolutions suivantes:

1. L'assemblée élu Messieurs Erwan Duquoc (résidant en France), Patrice Josnin (résidant en France) aux fonctions d'Administrateurs pour une période d'un an se terminant à l'Assemblée Générale Annuelle de 2012.

2. L'assemblée ré-élu Messieurs Christopher Wetherhill (résidant aux Bermudes) et Jérôme Wigny (résidant à Luxembourg) aux fonctions d'Administrateurs pour une période d'un an se terminant à l'Assemblée Générale Annuelle de 2012.

3. L'assemblée a ré-élu PricewaterhouseCoopers à la fonction de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an se terminant à l'Assemblée Générale Annuelle de 2012.

Pour HDF SICAV DIVM (LUX)

HSBC Securities Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011115655/19.

(110131453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2011.

Advanced Financial Solutions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 111.735.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WILSON ASSOCIATES

11, Boulevard Royal

B.P. 742

L-2017 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2011115142/14.

(110132532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2011.

Advent Twilight Luxembourg 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 131.713.

Statuts coordonnés déposés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 10 août 2011.

Référence de publication: 2011115143/10.

(110132044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2011.

**Fung Properties Sàrl, Société à responsabilité limitée,
(anc. Fung Brands Sàrl).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 159.481.

In the year two thousand and eleven, on the sixth day of June.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Fung Properties Limited (BVI), a company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at Offshore Incorporations Centre, PO Box 957, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered with the British Virgin Islands register of commerce and companies, under number 1439993 (the Sole Shareholder),

represented by Me Lea Gnaly, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Further to the transfer of twelve thousand five hundred (12,500) shares held by Fung Brands Limited (BVI), the appearing party is the sole shareholder of Fung Brands S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 159.481 (the Company), incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on February 25, 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations. The articles of association of the Company have not been amended since.

The appearing party representing the entire share capital then took the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company from “Fung Brands S.à r.l.” into “Fung Properties S.à r.l.”

Second resolution

As a consequence of the first resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 1 of the Company’s articles of association which shall now read as follows:

“ **Art. 1. Name.** The name of the company is “Fung Properties SARL” (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).”

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand four hundred Euros (1,400.- EUR).

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document, having been read to the proxyholder of the appearing party, was signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le sixième jour du mois de juin.

Par-devant Nous Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Fung Properties Limited (BVI), une société régie par les lois des Iles Vierges Britanniques, dont le siège social se situe à Offshore Incorporations Centre, PO Box 957, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, inscrite au registre du commerce et des sociétés des Iles Vierges Britanniques, sous le numéro 1439993 (l'Associé Unique)

représenté par Me Lea Gnaly, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration.

La procuration, signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Suite au transfert des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales détenues par Fung Brands Limited (BVI), le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée Fung Brands S.à r.l., ayant son siège social 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 159.481 (la Société), constituée suivant acte notarié par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 25 février 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis.

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les décisions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier la dénomination sociale de la Société de «Fung Brands S.à r.l.» en «Fung Properties S.à r.l.».

Deuxième résolution

Suite à la première résolution, l'Associé Unique décide de modifier l'article 1 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 1^{er}. Dénomination.** Le nom de la société est "Fung Properties SARL" (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, quels qu'ils soient, mis à la charge de la Société du fait du présent acte s'élèvent à approximativement mille quatre cents Euros (1.400,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui connaît l'anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au fondé de pouvoir du comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte en original.

Signé: L. GNALY et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 juin 2011. Relation: LAC/2011/27620. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 20 juin 2011.

Référence de publication: 2011117095/84.

(110134130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2011.

Advent Twilight Luxembourg 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 131.724.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 10 août 2011.

Référence de publication: 2011115144/10.

(110132052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2011.

Advent Twilight Luxembourg 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 131.723.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 10 août 2011.

Référence de publication: 2011115145/10.

(110132062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2011.

Advent Twilight Luxembourg 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 131.722.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 10 août 2011.

Référence de publication: 2011115146/10.

(110132065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2011.

Advent Twilight Luxembourg 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 131.721.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 10 août 2011.

Référence de publication: 2011115147/10.

(110132075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2011.

Athmosphera Golf & Wellness Resort S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 162.297.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2011.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2011115169/14.

(110132040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2011.

Advent Twilight Luxembourg 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 131.720.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 10 août 2011.

Référence de publication: 2011115148/10.

(110132076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2011.

IRERE Industrial Holdings 1, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 75.000,00.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 157.757.

Les associés, dans leurs résolutions du 10 août 2011, ont renouvelé les mandats des gérants.

- Mr Timothy THORP, gérant de classe A, expert-comptable, 12, Charles II Street, SW1Y 4QU Londres, Royaume-Uni;

- Mrs Stéphanie GRISIUS, gérant de classe B, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg;

- Mr Laurent HEILIGER, gérant de classe B, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2011.

Luxembourg, le 11 août 2011.

Pour IRERE Industrial Holdings 1

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2011115329/18.

(110132232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2011.

Advent Twilight Luxembourg 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 131.719.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 11 août 2011.

Référence de publication: 2011115149/10.

(110132162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2011.

**SIX - RAC, société civile, Société Civile,
(anc. Aerogolf Investments - SO, société civile).**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg E 4.202.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social le 28 juillet 2011

La séance est ouverte à Senningerberg, heures à 10.30 heures.

Bureau:

L'assemblée procède à l'installation de son bureau:

Président: Olivier Remacle

Secrétaire: Keith O'Donnell

Scrutateur: Olivier Ferres

Exposé du président:

Le Président de l'assemblée expose et l'assemblée constate:

1. Sont présents ou représentés les associés indiqués à la liste de présence signée par chacun d'eux ou leur mandataire avant l'ouverture de la séance.

Il résulte de la liste de présence que l'intégralité du capital, représenté par deux mille et cent (2.100) parts sociales est présent ou valablement représenté.

2. Que tous les associés étant présents et/ou représentés, se reconnaissent dûment convoqués et déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

3. La présente assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Changement de la dénomination sociale de la Société de "AEROGOLF INVESTMENTS - SO, société civile" en "SIX - RAC, société civile".

2. Constat de la détention du capital social.

3. Conversion des deux mille et cent (2.100) parts sociales de une Euro (EUR 1,00) chacune, en mille quatre cents (1.400) parts sociales de un Euro et cinquante Euro-cent (EUR 1,50) chacune.

4. Réduction du capital d'un montant de quatre cent soixante douze Euro et cinquante Euro-cent (EUR 472,50) afin de le ramener de son montant actuel de deux mille et cent Euro (EUR 2.100,00) à mille six cent vingt-sept Euro et cinquante Euro-cent (EUR 1.627,50) par annulation et dispense de libération de trois cent quinze (315) parts sociales détenues par l'associé Norbert Becker, avec adresse professionnelle à 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

5. Augmentation de capital d'un montant de huit cent vingt-cinq Euro (EUR € 825,00) afin de le porter de son montant actuel de mille six cent vingt-sept Euro et cinquante Euro-cent (EUR 1.627,50) à deux mille quatre cent cinquante)-deux Euro et cinquante Euro-cent (EUR 2.452,50) par émission de cinq cent cinquante (550) nouvelles parts sociales de un Euro et cinquante Euro-cent (EUR 1,50) chacune.

Souscription et libération des parts sociales.

6. Refonte intégrale des statuts

7. Remplacement du conseil d'administration.

Tous les faits exposés par le Président de l'assemblée sont vérifiés et reconnus exacts par l'assemblée; celle-ci se reconnaît valablement constituée et apte à délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour.

Après avoir délibéré, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Résolutions:

1. L'assemblée décide de changer la dénomination sociale de la Société de "AEROGOLF INVESTMENTS - SO, société civile" en "SIX - RAC, société civile".

2. L'assemblée constate que les parts sociales de la Société sont détenues depuis sa constitution comme suit:

Associé	Parts sociales	Libération
Norbert Becker	1.800	0%
Keith O'Donnell	300	100%
Total	2.100	

3. L'assemblée décide de convertir des deux mille et cent (2.100) parts sociales de une Euro (EUR 1,00) chacune, en mille quatre cents (1.400) parts sociales de un Euro et cinquante Euro-cent (EUR 1,50) chacune et constate la répartition du capital social suivante:

Associé	Parts sociales	Libération
Norbert Becker	1.200	0%
Keith O'Donnell	200	100%
Total	1.400	

4. L'assemblée décide de réduire le capital d'un montant de quatre cent soixante douze Euro et cinquante Euro-cent (EUR 472,50) afin de le ramener de son montant actuel de deux mille et cent Euro (EUR 2.100,00) à mille six cent vingt-sept Euro et cinquante Euro-cent (EUR 1.627,50) par annulation et dispense de libération de trois cent quinze (315) parts sociales détenues par l'associé Norbert Becker, et constate la répartition du capital social suivante:

Associé	Parts sociales	Libération
Norbert Becker	885	0%
Keith O'Donnell	200	100%
Total	1.085	

5. L'assemblée décide d'augmenter le capital d'un montant de huit cent vingt-cinq Euro (EUR € 825,00) afin de le porter de son montant actuel de mille six cent vingt-sept Euro et cinquante Euro-cent (EUR 1.627,50) à deux mille quatre cent cinquante)-deux Euro et cinquante Euro-cent (EUR 2.452,50) par émission de cinq cent cinquante (550) nouvelles parts sociales de un Euro et cinquante Euro-cent (EUR 1,50) chacune et accepte les souscriptions détaillées ci-après.

Sur ce sont intervenus les souscripteurs:

- Olivier Remacle, expert-comptable, avec adresse professionnelle à 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg;
- Jean-Michel Chamonard, conseiller fiscal, avec adresse professionnelle à 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg;
- Nicolas Cuisset, juriste, avec adresse professionnelle à 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg;
- Fatah Boudjelida, juriste avec adresse professionnelle à 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg;

tous ici représentés par Monsieur Olivier Ferres, juriste, avec adresse professionnelle à 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en vertu de cinq (5) procurations données au mois de juillet 2011. Lesquelles procurations, après avoir été signées par le mandataire des comparants, demeureront annexées aux présentes.

Les souscripteurs, ci-devant désignés, déclarent souscrire l'intégralité des nouvelles parts sociales, et les libérer intégralement à leur valeur nominale totale de huit cent vingt-cinq Euro (EUR 825,00), suivant détail ci-après:

Souscripteur	Parts souscrites	Libération (Euro)
Olivier Remacle	200	300,00
Jean-Michel Chamonard	100	150,00
Nicolas Cuisset	100	150,00
Fatah Boudjelida	150	225,00
Total	550	825,00

Suite à ces souscriptions, le capital social de la Société est détenu comme suit:

Associé	Parts détenues	Libération
Norbert Becker	885	100%
Keith O'Donnell	200	100%
Olivier Remacle	200	100%
Jean-Michel Chamonard	100	100%
Nicolas Cuisset	100	100%
Fatah Boudjelida	150	100%
Total	1.635	

6. L'assemblée décide une refonte intégrale des statuts afin de leur conférer désormais la teneur suivante:

I. - Dénomination, Objet, Siège, Durée

Art. 1^{er}. Il existe entre les associés-fondateurs et les souscripteurs subséquents parts (les Associés) une société civile particulière qui a la dénomination "SIX- RAC, société civile" (la Société).

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, la mise en valeur de ces participations ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension, le développement et l'exploitation.

Art. 3. Le siège de la Société est établi à Senningerberg. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché par décision des gérants.

Art. 4. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

La Société sera dissoute de plein droit lorsqu'il n'y aura plus qu'un seul Associé.

La Société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la déconfiture ou la faillite d'un ou de plusieurs Associés. Les héritiers ou ayants droit ne pourront en aucun cas requérir l'apposition de scellés sur les biens et propres de la Société, ni ne s'immiscer d'aucune manière dans les actes de gestion, sauf exception statutaire.

II. - Capital social

Art. 5. Le capital social est fixé à deux mille quatre cent cinquante-deux Euro et cinquante Euro-cent (EUR 2.452,50), représenté par mille six cent trente-cinq (1.635) parts sociales ayant chacune une valeur nominale de un Euro et cinquante Euro-cent (EUR 1,50).

Art. 6. Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices ainsi que l'affectation des pertes, à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes. Les bénéfices réalisés sont affectés aux comptes courants des Associés et distribués sans décision préalable d'une assemblée générale. Le droit de vote est organisé conformément à l'article 24 des présents statuts.

III. - Transmission des parts, Cession volontaire, Cession obligatoire

III. 1. - Transmission de parts - Règles générales

Art. 7. Toute cession de parts, sans préjudice de formalités supplémentaires prévues aux présents statuts, s'opérera par acte authentique ou sous seing privé suivant les dispositions de l'article 1690 du Code civil.

Art. 8. Toute cession de parts d'un Associé ne pourra porter que sur l'intégralité des parts détenues par cet Associé.

Art. 9. Toute cession de parts comportera l'obligation de transfert simultané de toute créance ou dette de l'Associé cédant envers la Société. Il sera tenu compte de ces sommes dans la détermination du prix de rachat.

Art. 10. En cas de contestation du prix de cession tel que défini ci-dessous sous sections III.2 et III.3, le prix des parts cédées est déterminé conformément aux dispositions statutaires, par trois (3) arbitres à nommer d'un commun accord. Ils seront nommés et trancheront conformément aux règles d'arbitrage en vigueur de la Chambre de Commerce de Luxembourg et suivant la loi luxembourgeoise.

Art. 11. En cas de rachat par les autres Associés, le prix de rachat sera payable immédiatement.

En cas de rachat par la Société, le prix de rachat pourra, à l'initiative de la Société, être échelonné en trois (3) tranches annuelles dont la première est échue dans les trois (3) mois du rachat. Le montant du prix de cession non payé aux échéances fixées, portera intérêt à partir de la date de cession au taux d'intérêt légal en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg à la date de l'échéance, augmenté de trois pour-cent (3%).

Art. 12. L'Associé qui perd sa qualité d'actionnaire de la société anonyme Lupercus Partners S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161803 (ou toute société y succédant) ou de personne dûment autorisée par le conseil d'administration de Lupercus Partners S.A., pour toute raison autre que celle décrite à l'article 16 des présents statuts (départ en retraite, préretraite ou institution similaire, accord,.....) est autorisé à garder ses parts dans la Société. Lorsqu'il désire céder ses parts dans la Société, il doit en informer la Société dans les trois (3) mois de la perte de sa qualité d'actionnaire de Lupercus Partners S.A. ou de personne dûment autorisée par le conseil d'administration de Lupercus Partners S.A. La cession sera réalisée suivant les règles de la Cession volontaire décrite à la section III.2 des présents statuts.

III. 2 - Cession volontaire

Art. 13. Les cessions de parts volontaires ne sont autorisées - sauf accord unanime de tous les Associés ayant droit de vote, sans tenir compte des parts sociales du cédant - que dans l'hypothèse de l'article 12 des présents statuts.

Art. 14. La cession entre Associés est réglée comme suit:

Tout Associé autorisé à céder ses parts à un ou plusieurs autres Associés doit en informer par lettre recommandée les gérants, qui, à cet effet, dans un délai d'un (1) mois, convoquent une assemblée générale délibérant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée générale extraordinaire, ayant pour ordre du jour l'agrément de la cession.

Lorsque cette assemblée générale refuse d'agréer la cession, la Société peut dans un délai d'un (1) mois à compter du refus, racheter les parts visées à l'alinéa précédent, pour son propre compte.

Le non-exercice du droit de rachat par la Société ouvre un droit de préemption sur les parts au profit de tous les co-Associés du cédant au prorata de leurs parts dans la Société.

Le rachat effectué par la Société comporte l'obligation de procéder concomitamment à l'annulation de ces parts et à la réduction correspondante de son capital.

Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un Associé font naître le droit de rachat au profit de la Société et subsidiairement le droit de préemption au profit des co-Associés du défunt, de l'interdit, du failli et de l'Associé en déconfiture conformément aux stipulations des alinéas précédents.

Art. 15. Le prix de rachat pour toutes les hypothèses de cette sous-section III.2 article sera le prix de marché des parts rachetées.

III. 3 - Cession obligatoire

Art. 16. Tout Associé de la Société, exclu de l'actionnariat de Lupercus Partners S.A., suivant les dispositions des statuts de celle-ci, ou ayant perdu son statut de personne dûment autorisée par le conseil d'administration de Lupercus Partners S.A. est obligé de céder ses parts dans la Société.

Ces parts seront disponibles au rachat par les autres Associés au prorata de leur participation dans le capital de la Société. Si un ou plusieurs Associés renoncent au rachat, les parts demeurant disponibles seront offertes aux autres Associés, toujours au prorata de leur participation dans le capital de la Société.

Lorsque, un mois après exclusion de l'actionnariat de Lupercus Partners S.A. ou de la perte du statut de personne dûment autorisée par le conseil d'administration de Lupercus Partners S.A., toutes les parts dans le capital de la Société, de l'Associé sortant, n'ont pas été rachetées par les Associés restants, la Société aura l'obligation de racheter ces parts restantes et de procéder concomitamment à l'annulation de ces parts et à la réduction correspondante de son capital.

Art. 17. Le prix de rachat pour toutes les hypothèses de cet article sera le plus bas des:

- prix de marché des parts rachetées, et
- coût d'acquisition des parts rachetées augmenté d'un intérêt annuel au taux d'intérêt légal augmenté de trois pour-cent (3%).

IV. - Responsabilité des Associés

Art. 18. Dans leurs rapports respectifs, les Associés sont tenus des dettes de la Société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il détient. Vis-à-vis des créanciers de la Société les Associés sont tenus des dettes de la Société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il détient.

Dans tous actes qui contiendront des engagements au nom de la Société, les gérants devront, sauf accord contraire et unanime des Associés, sous leur responsabilité, obtenir des créanciers une renonciation formelle au droit d'exercer une action personnelle contre les Associés, de sorte que lesdits créanciers ne puissent intenter d'action et de poursuite que contre la Société et sur les biens qui lui appartiennent.

En cas d'accord contraire et unanime des Associés, les gérants devront, sous leur responsabilité, obtenir des créanciers une restriction du droit de poursuite à l'encontre des Associés en fonction de leur participation au capital de la Société.

V. - Gérance, Année sociale, Assemblées

Art. 19. La Société est gérée par les ses gérants nommés par l'assemblée générale des Associés. Seul un Associé avec droit de vote pourra être gérant.

Art. 20. Les gérants ont les pouvoirs de disposition les plus étendus pour gérer la Société et l'engager en toutes circonstances. Ils ont tous les pouvoirs non réservés expressément par les statuts à l'assemblée générale.

Les décisions sont prises à la majorité.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Toute cession ou autre transfert partiel ou intégral de toute participation de la Société requiert en plus l'approbation préalable donnée par une assemblée générale délibérant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée générale extraordinaire.

Art. 21. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Les gérants établiront chaque année un bilan et un compte de profits et pertes au trente et un décembre.

Art. 22. Les assemblées des Associés sont convoquées par les gérants, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, moyennant lettre recommandée à la poste, courrier électronique ou par tout autre moyen écrit, avec confirmation de réception, avec un préavis d'une semaine au moins et l'indication de l'ordre du jour dans les convocations. L'assemblée doit également être convoquée par les gérants dans la quinzaine de la réception de la demande et dans les mêmes formes que ci-dessus, lorsqu'un ou plusieurs Associés possédant au moins vingt pour cent du capital social en font la demande par lettre recommandée, courrier électronique ou par tout autre moyen écrit, avec confirmation de réception en indiquant l'ordre du jour de l'assemblée.

Toutefois, pour autant que tous les Associés soient présents et d'accord à ce sujet, des questions ne figurant pas à l'ordre du jour peuvent être valablement discutées et votées.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les Associés ayant droit de vote, produira effet au même titre qu'une décision prise lors d'une assemblée générale des Associés.

Art. 23. Les Associés se réunissent chaque année en assemblée endéans les quatre mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 24. Tous les Associés ont le droit d'assister aux assemblées générales et chacun d'eux peut s'y faire représenter par un autre Associé.

Chaque part sociale dispose d'un droit de vote tant qu'elle est détenue par un Associés, sans pour autant qu'un Associé ne puisse exercer plus de vingt-cinq pour-cent (25%) des droits de vote totaux. En cas de transmission ou cession des parts à un non Associé, le droit de vote de ces parts est suspendu. Lorsqu'un Associé ne sera plus actionnaire, pour quelque raison que ce soit, de la Lupercus Partners S.A., ou aura perdu son statut de personne dûment autorisée par le conseil d'administration de Lupercus Partners S.A., le droit de vote de ses parts est suspendu. Cet Associé pourra toutefois assister aux assemblées et s'y exprimer.

Lorsqu'une part est en indivision ou grevée le cas échéant d'un usufruit, les indivisaires ou le nu-proprétaire et l'usufruitier doivent désigner une seule personne pour se faire représenter à l'égard de la Société pour assister aux assemblées.

Art. 25. Lorsque l'assemblée ordinaire est appelée à délibérer elle doit être composée d'Associés représentant la moitié au moins de toutes les parts ayant droit de vote. Si cette condition n'est pas remplie, l'assemblée générale est convoquée à nouveau endéans un mois et elle délibère valablement quel que soit le nombre de parts représentées, mais seulement sur les points à l'ordre du jour de la première réunion.

Les délibérations sont prises à la majorité des voix des Associés avec droit de vote, présents ou représentés.

Art. 26. L'assemblée générale ordinaire arrête les comptes annuels, entend le rapport des gérants sur les affaires sociales, accorde ou refuse la décharge aux gérants, délibère sur toutes propositions portées à l'ordre du jour, qui ne sont pas de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire.

Art. 27. L'assemblée générale extraordinaire est celle qui peut apporter toutes modifications aux statuts, quelle qu'en soit la nature.

L'assemblée extraordinaire ne peut délibérer valablement que si les Associés, possédant au moins soixante pourcent (60%) des parts sociales ayant droit de vote, sont présents ou représentés, les délibérations étant prises à la majorité des deux tiers des voix des Associés présents ou représentés ayant droit de vote.

VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 28. La Société est dissoute de plein droit, lorsqu'il n'y aura plus qu'un seul Associé.

Cet Associé est de plein droit liquidateur.

L'assemblée générale, régulièrement constituée, conserve pendant la liquidation, les mêmes attributions que durant le cours de la Société. Elle a notamment le pouvoir d'approuver les comptes de la liquidation et de donner quitus au liquidateur.

L'actif net de la liquidation, après le règlement des engagements sociaux, est réparti en nature entre les Associés proportionnellement au nombre des parts possédées par chacun d'eux.

VII. - Disposition Générale

Art. 29. Les articles 1832 à 1872 du Code civil trouveront application partout où il n'y est pas dérogé par les statuts et par les conventions sous seing privé entre Associés.

7. L'assemblée décide de remplacer avec effet immédiat et pour une durée indéterminée les gérants en fonction par:

- Monsieur Fatah Boudjelida, juriste, avec adresse professionnelle à 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, né le 13 octobre 1974 à Strasbourg (France);

- Monsieur Keith O'Donnell, expert-comptable, avec adresse professionnelle à 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, né le 12 janvier 1968 à Dublin (Irlande);

- Monsieur Olivier Remacle, expert-comptable, avec adresse professionnelle à 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, né le 15 juin 1976 à Messancy (Belgique).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 11.00 heures.

Le secrétaire de l'assemblée donne lecture du présent procès-verbal.

Et lecture faite, les membres du bureau et les actionnaires qui en ont exprimé le désir ont signé.

Senningerberg, le 28 juillet 2011.

Signatures

Président / Secrétaire / Scrutateur

Référence de publication: 2011111934/266.

(110126968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2011.

AI Global Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 140.619.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 11 août 2011.

Référence de publication: 2011115150/10.

(110132402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2011.

SBI Fund Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 76.242.

Extrait des décisions prises par le Conseil d'Administration par vote de Résolution Circulaire

En date du 9 août 2011, le Conseil d'Administration a décidé:

- d'accepter la démission de Monsieur Kazuyuki MATSUI en qualité d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration avec effet au 9 août 2011.

- de coopter, avec effet au 9 août 2011, Monsieur Nobuhiro SAKAI, SBI Asset Management Co Ltd, Izumi Garden Tower, 1-6-1 Roppongi, Minato-ku, 106-6017 Tokyo, Japan, en qualité d'Administrateur jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des actionnaires en 2012, en remplacement de Monsieur Kazuyuki MATSUI, démissionnaire.

- de nommer, avec effet au 9 août 2011, Monsieur Mitsutoshi NISHIYAMA en qualité de Président du Conseil d'Administration pour une durée indéterminée, en remplacement de Monsieur Kazuyuki MATSUI, démissionnaire.

Luxembourg, le 10 août 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour SBI Fund Management Company S.A.

CACEIS Bank Luxembourg

Référence de publication: 2011115524/20.

(110132125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2011.

Edison 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 127.980.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-second day of July.

Before Us Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Apax WW Nominees Ltd, a private limited company with registered office at 33, Jermyn Street, London SW1Y 6DN, United Kingdom and registered with the UK Companies House under number 04693597,

here represented by Mrs Cindy Teixeira, private employee, residing in Luxembourg,

pursuant to a proxy dated 22 July 2011.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party is the sole shareholder of Edison 1 S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 127.980, incorporated under the denomination «Apax Edison S.à r.l.» by a deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg enacted on 21 May 2007 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1386 of 6 July 2007. The present articles have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary, enacted on 8 September 2009 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1968 of 8 October 2009.

The appearing party requested the notary to record that:

I. It holds all five hundred (500) shares in issue in the Company, each having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25).

II. The agenda is the following:

Agenda

1. Presentation of the annual accounts of the Company for the financial year ended on December 31, 2010 (the "Annual Accounts")

2. Approval of the Annual Accounts

3. Allocation of the results for the 2010 financial year

4. Discharge to the managers of the Company for their mandates with respect to the financial year ended on December 31, 2010

5. Decision to put the Company into liquidation and to dissolve it; and

6. Appointment of Luxembourg Liquidation Services S.à r.l, a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 141.595, having its registered office at 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, as liquidator of the Company, determination of the powers of the liquidator and granting the largest powers and especially those determined by articles 144 and 145 and following of the Law of 10th August 1915 on commercial companies (as amended) to the liquidator by the shareholder of the Company.

After presentation of the Annual Accounts the sole shareholder resolved as follows:

First resolution

The sole shareholder resolved to approve the Annual Accounts of the Company for the financial year ended on December 31, 2010.

Second resolution

The sole shareholder resolved to carry forward the net loss of Euro 10,268.

Third resolution

The sole shareholder resolved to grant discharge to the managers of the Company for their mandates with respect to the financial year ended on December 31, 2010. The sole shareholder resolved to delegate to Me François Felten, Me Nora Filali and Me Antoine Daurel, the powers required to proceed with the necessary filings and publications in relation with the above resolutions.

Fourth resolution

The sole shareholder decided to put the Company into liquidation and to dissolve it (the Company subsisting for the sole purpose of the liquidation).

Fifth resolution

The sole shareholder resolved to appoint as liquidator of the Company "Luxembourg Liquidation Services S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under B 141.595, having its registered office at 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, and to grant the largest powers and particularly those set forth in articles 144 and following of the Law of 10th August 1915 on commercial companies (as amended). The sole shareholder resolved to authorise the liquidator in advance to execute the acts and enter into the operations set forth in article 145 of the same law without any special authorisation.

The liquidator is discharged by the sole shareholder to make an inventory and can simply refer to the documents of the Company.

It may, under his responsibility, for specific operations of contracts, delegate to one or more proxies part of its powers to determine.

The liquidator is authorised, with respect to the limits permitted by law, to proceed to the payment of any interim liquidation proceed that he would consider appropriate.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at one thousand one hundred euro (EUR 1,100) .

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day beforementioned.

The document having been read to the person appearing who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt deux juillet.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Apax WW Nominees Ltd, une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 33, Jermyn Street, Londres SW1Y 6DN, Royaume-Uni et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Royaume-Uni sous le numéro 46 93 597,

représentée par Madame Cindy Teixeira, employée privée, résidant à Luxembourg,
en vertu d'une procuration datée du 22 juillet 2011.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elle.

La partie comparante est l'associée unique d'Edison 1 S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée sous la dénomination de «Apax Edison S.à r.l.» et existant sous les lois du Grand-duché de Luxembourg ayant son siège social au 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.980, constituée par acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg reçu en date du 21 mai 2007 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association (le «Mémorial») numéro 1386 du 6 juillet 2007.

Ces statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné reçu en date du 8 septembre 2009 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association (le «Mémorial») numéro 1968 du 8 octobre 2009.

La partie comparante a requis le notaire d'acter que:

I. Elle détient l'intégralité des cinq cents (500) parts sociales émises par la Société chacune ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25).

II. L'ordre du jour est le suivant:

113919

Agenda

1. Présentation des comptes annuels de la Société pour l'exercice social clôturé le 31 décembre 2010 (les «Comptes Annuels»)
2. Approbation des Comptes Annuels
3. Affectation du résultat de l'exercice social 2010
4. Quitus sur la gestion des gérants de la Société pour l'exercice social clôturé le 31 décembre 2010
5. Décision de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation
6. Nomination de Luxembourg Liquidation Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant sous les lois du Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141.595, ayant son siège social 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg et allouant les pouvoirs les plus étendus et en particulier ceux énoncés aux articles 144, 145 et suivant de la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (telle que modifiée) au liquidateur par l'associé unique.

Après présentation des Comptes Annuels, l'associé unique a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique a décidé d'approuver les Comptes Annuels de la Société pour l'exercice social clôturé le 31 décembre 2010.

Deuxième résolution

L'associé unique a décidé d'affecter les 10.268 euros de pertes nettes au compte de report à nouveau.

Troisième résolution

L'associé unique a décidé de donner quitus aux gérants de la Société pour leur gestion effectuée dans le cadre de leur mandat relatif à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2010. L'associé unique a décidé de déléguer à Maître François Felten, Maître Nora Filali et Maître Antoine Daurel les pouvoirs nécessaires pour procéder aux dépôts et publications requis dans le cadre des résolutions qui précèdent.

Quatrième résolution

L'associé unique a décidé de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation (la Société subsistant pour le seul besoin de sa liquidation).

Cinquième résolution

L'associé unique a décidé de nommer «Luxembourg Liquidation Services S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141.595, ayant son siège social au 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg en tant que liquidateur de la Société et de lui allouer les pouvoirs les plus étendus et en particulier ceux énoncés aux articles 144 et suivant de la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (telle que modifiée).

L'associé unique a décidé d'autoriser par avance le liquidateur à accomplir les actes et conclure les contrats prévus à l'article 145 de la même loi sans devoir recourir à une autorisation spécifique.

Le liquidateur est dispensé par l'associé unique de dresser un inventaire et peut s'en référer aux écritures de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations ou contrats spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs qu'il déterminera.

Le liquidateur est autorisé, dans les limites prévues par la loi, à procéder au paiement de tout boni de liquidation intérimaire tel qu'il estime opportun.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de tout espèce qui incombent à la Société à la suite de cet acte, s'élèvent approximativement à mille cent euros (EUR 1.100.-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais reconnaît qu'à la demande de la partie comparante cet acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise prévaut.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document a été lu par la personne comparante qui, connue du notaire par ses noms, prénom usuels, état et demeure, a signé, ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Teixeira, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 25 juillet 2011. Relation: LAC/2011/33602. Reçu douze euros (EUR 12.-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2011.

Référence de publication: 2011116479/157.

(110133816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2011.

Airlis Zukunft S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8055 Bertrange, 132, rue de Dippach.

R.C.S. Luxembourg B 141.392.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011115151/10.

(110132223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2011.

Airlis Zukunft S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8055 Bertrange, 132, rue de Dippach.

R.C.S. Luxembourg B 141.392.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011115153/10.

(110132446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2011.

Albabe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 74.387.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011115154/9.

(110131923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2011.

Amplio Filtration Group S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 151.635.

L'an deux mille onze, le quatre août.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "AMPLIO FILTRATION GROUP S.A.", R.C.S. Luxembourg Numéro B 151.635, ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte du notaire instrumentaire en date du 23 février 2010 publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 757 du 12 avril 2010.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SABELLA, juriste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Germaine SCHWACHTGEN, employée privée, domiciliée professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, Maître en droit, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Réduction de la valeur nominale des actions de la Société de cent euros (EUR 100,-) à dix euros (EUR 10,-), avec augmentation correspondante du nombre d'actions de trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune à trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

2. Modification afférente de l'article 3 des statuts.

3. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

La valeur nominale des actions de la Société est réduite de cent euros (EUR 100,-) à dix euros (EUR 10,-) avec augmentation correspondante du nombre d'actions de trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune à trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Les prédites trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, seront réparties à la diligence du conseil d'administration de la Société, entre les actionnaires existants au prorata de leur participation dans le capital social de la Société.

Deuxième résolution

Suite à la résolution précédente, l'article 3 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 3. alinéa 1^{er}** . Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), divisé en trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'assemblée s'est terminée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. Sabella, G. Schwachtgen, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 août 2011. LAC/2011/35861. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2011.

Référence de publication: 2011115162/55.

(110131975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2011.

NovArtoMondo.999 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8088 Bertrange, 15, Domaine des Ormilles.

R.C.S. Luxembourg B 162.504.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven.

On the twenty-fifth of July.

Before Maître Fernand UNSEN, notary, residing in Diekirch (Grand-Duchy of Luxembourg), acting as replacement of Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach (Grand-Duchy of Luxembourg), absent, the last-mentioned will remain the depositary of the present deed.

THERE APPEARED:

Mr. Thierry Hoeltgen, born in Mulhouse, France on January 21st, 1963 having his address at 15, Domaine des Ormilles, L-8088 Bertrange here represented by Ms. Peggy SIMON, private employee, residing in Berdorf, by virtue of a proxy established on July 25, 2011.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Chapter I. Form, Name, Registered Office, Object, Duration

Art. 1. Form. There is formed a private limited liability company (hereafter the "Company"), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles").

The Company is initially composed of one sole shareholder, subscriber of all the shares. The Company may however at any time be composed of several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. Object. The purpose of the Company is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises, active in particular in the field of art, in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and any other securities, including without limitation bonds, debentures, certificates of deposit, trust units, any other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow and grant to other companies or enterprises in which the Company holds a participation or which is part of the same group of companies as the Company, any assistance, loans, advances or guarantees.

The Company may, in Luxembourg or abroad, hold interests in any form whatsoever in any real estate in Luxembourg or abroad, directly or indirectly. The Company may acquire, manage and sell real estate located in Luxembourg or abroad, as well as carry out any transaction relating to real estate. The Company can organize business and private events, and participate in the creation, management, coordination, promotion and production of events in the field of art, culture and entertainment as well as provide any advisory and/or consulting services related to the above mentioned activities, including but not limited to the holding and the intellectual property rights activities, or potential projects of activities, including but not limited to the holding and the intellectual property rights activities.

The Company may participate in the purchase, sale, charter and management of ships and pleasure and/or trade boats.

In addition, the Company may carry out any other commercial activity and may participate in any commercial, financial, movable and real estate transactions and provide all services in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad and also carry out any transactions, which directly or indirectly, further or relate to its purpose or which would be likely to facilitate or develop its achievement.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Name. The Company will have the name of "NovArtoMondo.999 S.à r.l.".

Art. 5. Registered Office. The registered office of the Company is established in Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or, in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 6. Subscribed Capital. The share capital is set at ninety-nine thousand, nine hundred and ninety-nine Euro (EUR 99,999.-) represented by ninety-nine thousand, nine hundred and ninety-nine (99,999) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The capital may be increased, or decreased, in one or several times at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting voting with the quorum and majority rules set out by article 18 of these Articles, or, as the case may be, by the Law for any amendment to these Articles.

Art. 8. Shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of one or several shares carries implicit acceptance of the Articles of the Company and the resolutions of the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible towards the Company.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The sole shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a sole shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorization of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the capital, in accordance with article 189 of the Law.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

Art. 9. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Chapter III. Manager(s)

Art. 10. Manager(s), Board of Managers. The Company is managed by one or several managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The managers need not be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without legitimate cause, by a resolution of the sole shareholder or by a resolution of the shareholders holding a majority of votes.

Each manager will be elected by the sole shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number and the duration of their mandate.

Art. 11. Powers of the Manager(s). In dealing with third parties, the manager or the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provide that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager or the board of managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of its sole manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers of the Company

If the manager or the board of managers is temporarily unable to act, the Company's affairs may be managed by the sole shareholder or, in case the Company has several shareholders, by the shareholders acting under their joint signatures.

The manager or board of managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxyholders, selected from its members or not, either shareholders or not.

Art. 12. Day-to-day Management. The manager or the board of managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and will determine the manager's / agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. It is understood that the day-to-day management is limited to acts of administration and thus, all acts of acquisition, disposition, financing and refinancing have to obtain the prior approval from the board of managers.

Art. 13. Meetings of the Board of Managers. The meetings of the board of managers are held within the Grand Duchy of Luxembourg.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among the/those managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

A manager may be represented by another member of the board of managers.

The meetings of the board of managers may be convened by any two managers by any means of communication including telephone or email, provided that it contains a clear indication of the agenda of the meeting. The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

The board of managers can only validly debate and make decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. Any decisions made by the board of managers shall require a simple majority. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate and deliberate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members having participated.

A written decision, signed by all managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held.

Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members of the board of managers.

Art. 14. Liability - Indemnification. The manager or the board of managers assumes, by reason of its position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Company.

The Company shall indemnify any manager or officer and his heirs, executors and administrators, against any damages or compensations to be paid by him/her or expenses or costs reasonably incurred by him/her, as a consequence or in connection with any action, suit or proceeding to which he/she may be made a party by reason of his/her being or having been a manager or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he/she is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, fraud or wilful misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which such manager or officer may be entitled.

Art. 15. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Chapter IV. Shareholder(s).

Art. 16. General Meeting of Shareholders. If the Company is composed of one sole shareholder, the latter exercises the powers granted by Law to the general meeting of shareholders.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the board of managers to the shareholders by any means of communication. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen (15) days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one sole shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with Law by the board of managers, failing which by the supervisory board, if it exists, failing which by shareholders representing half the corporate capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the Law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by any means of communication as his proxy another person who need not be a shareholder.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the board of managers, which is final, circumstances of "force majeure" so require.

Art. 17. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted shareholders' meeting of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the manager or the board of managers by the Law or the Articles and subject to the object of the Company, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 18. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles or whose adoption is subject by virtue of these Articles or, as the case may be, the Law, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the capital.

The general meeting shall adopt resolutions by a simple majority of votes cast, provided that the number of shares represented at the meeting represents at least one half of the share capital. Blank and mutilated ballots shall not be counted.

One vote is attached to each share.

Chapter V. Financial Year, Distribution of Profits.

Art. 19. Financial Year. The Company's accounting year starts on January 1st and ends on December 31st of each year.

Art. 20. Adoption of Financial Statements. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the manager or the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Appropriation of Profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatsoever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The excess is distributed among the shareholders. However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 22. Interim Dividends. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- Interim accounts are established by the manager or the board of managers;
- These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;
- The decision to pay interim dividends is taken by the manager or the board of managers;
- The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened and once five percent (5%) of the net profit of the current year has been allocated to the legal reserve.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 23. Dissolution, Liquidation. At the time of winding up of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. Applicable Law

Art. 24. Applicable Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on December 31st, 2011.

Subscription - Payment

All the ninety-nine thousand, nine hundred and ninety-nine (99,999) shares have been subscribed by M r. Thierry Hoeltgen, prenamed.

All the shares have been fully paid in cash, so that the amount of ninety-nine thousand, nine hundred and ninety-nine Euro (EUR 99,999.-) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand six hundred Euro (€ 1.600.-).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder resolves to:

1. Determine the number of manager at one (1).
2. Appoint the following person as Company's manager:
 - M. Thierry Hoeltgen, prenamed.

The duration of the manager's mandate is unlimited.

3. Determine the address of the Company at 15, Domaine des Ormilles, L-8088 Bertrange.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Diekirch, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy of the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-cinq juillet.

Par-devant Maître Fernand UNSEN, notaire de résidence à Diekirch (Grand-Duché de Luxembourg) agissant en remplacement de Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg), absent, lequel dernier restera dépositaire du présent acte.

A COMPARU:

M. Thierry Hoeltgen, né le 21 janvier 1963 à Mulhouse, France ayant son adresse au 15, Domaine des Ormilles, Bertrange.

Représenté par Madame Peggy SIMON, employée privée, demeurant à Berdorf, en vertu d'une procuration donnée le 25 juillet 2011.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. Elle peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises, actives en particulier dans le monde de l'art, sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, incluant sans limitation, des obligations, tout instrument de dette, créances, certificats de dépôt, des unités de trust et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter et accorder à d'autres sociétés ou entreprises dans lesquelles la société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la société tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société pourra, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, détenir des intérêts de quelque forme que ce soit dans tout bien immobilier sis à Luxembourg ou à l'étranger, de manière directe ou indirecte. Elle pourra acquérir, gérer, administrer et vendre des biens immobiliers sis à Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que réaliser toute opération liée à des biens immobiliers.

La Société pourra organiser des manifestations commerciales et privées, et participer à la création, la gestion, la coordination, la promotion et la production d'événements dans les domaines des arts, de la culture et du spectacle, ainsi que la fourniture de services de conseils et de consulting liés aux activités susmentionnées, incluant mais non limité aux activités de participation et de propriété intellectuelle ou de projet potentiels d'activités, incluant mais non limitée aux activités de participation et de propriété intellectuelle

La Société pourra participer à l'achat, la vente, l'affrètement et la gestion de bateaux et navires de plaisance et/ou de commerce.

En outre, la Société pourra exercer toute autre activité commerciale et pourra faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières et prêter tous services tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger et encore accomplir toutes autres opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société a comme dénomination «NovArtoMondo.999 S.à r.l.».

Art. 5. Siège Social. Le siège social est établi à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Chapitre II. Capital, Parts Sociales

Art. 6. Capital Souscrit. Le capital social est fixé à quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros (EUR 99.999,-) représenté par quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (99,999) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 7. Augmentation et Diminution du Capital Social. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Parts Sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une ou de plusieurs parts sociales emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social, en conformité avec l'article 189 de la Loi.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

Art. 9. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un Associé. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Chapitre III. Gérant(s)

Art. 10. Gérants, Conseil de Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Les gérants ne doivent pas être obligatoirement associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification légitime, par décision de l'associé unique ou des associés représentant une majorité des voix.

Chaque gérant sera nommé par l'associé unique ou les associés, selon le cas, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat.

Art. 11. Pouvoirs du/des Gérant(s). Dans les rapports avec les tiers, le gérant ou le conseil de gérance a tout pouvoir pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tout acte et opération conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant ou du conseil de gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature de son gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Si le gérant ou le conseil de gérance est temporairement dans l'impossibilité d'agir, la Société pourra être gérée par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par les associés agissant conjointement.

Le gérant ou le conseil de gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés parmi ses membres ou pas, qu'ils soient associés ou pas.

Art. 12. Gestion Journalière. Le gérant ou le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminera les responsabilités et rémunérations (éventuelle) des gérants/mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat. Il est convenu que la gestion journalière se limite aux actes d'administration et qu'en conséquence, tout acte d'acquisition, de disposition, de financement et refinancement doit être préalablement approuvé par le gérant ou le conseil de gérance.

Art. 13. Réunions du Conseil de Gérance. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au Grand-Duché de Luxembourg. Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Un gérant peut en représenter un autre au conseil.

Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par deux gérants par n'importe quel moyen de communication incluant le téléphone ou le courrier électronique, à condition qu'il contienne une indication claire de l'ordre du jour de la réunion. Le conseil de gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Toute décision du conseil de gérance doit être prise à majorité simple. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Luxembourg, ayant pour effet que tous les gérants participant et délibérant au conseil puissent se comprendre mutuellement.

Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance, dûment convoquée et tenue.

Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Art. 14. Responsabilité, Indemnisation. Le gérant ou le conseil de gérance ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société.

La Société devra indemniser tout gérant ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui/elle ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui/elle, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il/elle pourrait être partie en raison de son/sa qualité ou ancienne qualité de gérant ou mandataire de la Société, ou, à la requête de la Société, de toute autre société où la Société est un associé ou un créancier et par quoi il/elle n'a pas droit à être indemnisé(e), sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il/elle sera finalement déclaré(e) impliqué(e) dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée. Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la Société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel gérant ou mandataire pourrait prétendre.

Art. 15. Conflit d'Intérêt. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou autre affaire.

Chapitre IV. Associé(s)

Art. 16. Assemblée Générale des Associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le conseil de gérance aux associés par le biais de tout moyen de communication. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblée générale conformément aux conditions fixées par la Loi sur convocation par le conseil de gérance, ou à défaut, par le conseil de surveillance, s'il existe, ou à défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la Loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par tout moyen de communication, un mandataire, lequel n'est pas obligatoirement associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil de gérance.

Art. 17. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au conseil de gérance en vertu de la Loi ou les Statuts et conformément à l'objet social de la Société, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 18. Procédure - Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la Loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des Statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

L'assemblée générale adoptera les décisions à la majorité simple des voix émises, à condition que le nombre des parts sociales représentées à l'assemblée représente au moins la moitié du capital social. Les votes blancs et les votes à bulletin secret ne devront pas être pris en compte.

Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chapitre V. Année Sociale, Répartition

Art. 19. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 20. Approbation des Comptes Annuels. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant ou le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Les comptes annuels et le compte des profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 21. Affectation des Résultats. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Le surplus est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la Loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaires le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 22. Dividendes Intérimaires. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

- Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
- Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
- Le gérant ou le conseil de gérance est seul compétent pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes,
- Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés et une fois que cinq pour cent (5 %) du profit net de l'année en cours a été attribué à la réserve légale.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 23. Dissolution, Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Chapitre VII. Loi Applicable

Art. 24. Loi Applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2011.

Souscription - Libération

Toutes les quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (99.999) parts sociales ont été souscrites par M. Thierry Hoeltgen, préqualifié.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros (EUR 99.999,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille six cents Euros (€ 1.600.-).

Décisions de l'associé unique

L'associé unique décide de:

1. Déterminer le nombre de gérant à un (1)
2. Nommer la personne suivante en tant que gérant de la Société:
- M. Thierry Hoeltgen, préqualifié.

La durée du mandat du gérant est illimitée.

3. Déterminer l'adresse du siège social au 15, Domaine des Ormilles, L-8088 Bertrange.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Diekirch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. SIMON, Fernand UNSEN.

Enregistré à Echternach, le 27 juillet 2011. Relation: ECH/2011/1274. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 29 juillet 2011.

Référence de publication: 2011107941/474.

(110123939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

F.B.Z. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1333 Luxembourg, 5, rue Chimay.

R.C.S. Luxembourg B 86.118.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 août 2011.

POUR LA SOCIETE

HORETCOM SA

26 rue Marguerite de Brabant

L-1254 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2011115257/15.

(110132670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2011.

Altra Investments P.I. Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 137.500,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 116.371.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011115157/10.

(110132360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2011.

Altra-Drink SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1818 Howald, 18, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg B 135.619.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2011.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2011115158/12.

(110132457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2011.

Arge S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 28.959.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 11 août 2011.

Référence de publication: 2011115166/10.

(110132390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2011.

BSH électroménagers S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1259 Senningerberg, 13-15, Z. I. Breedewues.

R.C.S. Luxembourg B 99.154.

Auszug aus dem Protokoll der Verwaltungsratssitzung der Gesellschaft vom 25. Juli 2011

Aus dem Protokoll der Beschlüsse des Verwaltungsrates der Gesellschaft vom 25. Juli 2011 geht hervor, dass Herr Josef AMBERGER, geboren am 15. Juli 1976 in Neukirchen b. HI. Blut (Deutschland), wohnhaft in L-1923 Luxembourg, 23 rue de la Lavande, als geschäftsführender Direktor („délégué à la gestion journalière“) der Gesellschaft auf unbestimmte Dauer ernannt wurde. Im Rahmen der täglichen Geschäftsführung wird die Gesellschaft durch die Einzelunterschrift von Herrn AMBERGER, beziehungsweise durch die Einzelunterschrift von Herrn Michel TELKES, geschäftsführendes Verwaltungsratsmitglied der Klasse A der Gesellschaft, verpflichtet. Ferner ist die Unterschrift von Herrn AMBERGER oder von Herrn TELKES zwingend erforderlich für alles was die Handlungsgenehmigung der Gesellschaft für eine gewerbliche Tätigkeit betrifft.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für gleichlautenden Auszug

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2011116740/21.

(110132776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2011.

Armide S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 59.131.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011115167/9.

(110131960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2011.

Bidco Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 157.203.

Les comptes annuels pour la période du 2 décembre 2010 (date de constitution) au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 août 2011.

Référence de publication: 2011115174/12.

(110132660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2011.

Belcampo S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 147.385.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011115179/9.

(110131959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2011.

Invista Real Estate Opportunity Fund Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 18.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 136.326.

*Extrait des résolutions prises lors
de l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 août 2011*

L'assemblée Générale a pris acte et accepte la démission de Monsieur Ivo Kustura.

L'assemblée Générale décide de nommer, Madame Catherine Peuteman, employée privée, née le 1^{er} décembre 1967 à Messancy (Belgique), résidant professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, nouveau gérant de la société pour une durée indéterminée.

Extrait sincère et conforme

Invista Real Estate Opportunity Fund Holding S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2011115320/17.

(110132213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2011.

KG Far East (Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 149.409.

In the year two thousand eleven, on the twenty-second day of July.

Before Maître Robert SCHUMAN, notary public residing in Differdange, Grand Duchy of Luxembourg, in substitution of his absent colleague Maître Roger ARRENSDORFF, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg, in whose office the present deed remains.

There appeared:

KINROSS GOLD CORPORATION, an Ontario company, incorporated and organised under the laws of the Province of Ontario, Canada, registered with the Ontario company register under the number 001840581 and having its registered office at 25 York Street, 17th Floor, Toronto, Ontario, M5J 2V5, CANADA,

represented by Me Vanessa MOROLLI, lawyer, residing at 20, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg,
by virtue of a proxy dated July 15, 2011.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in the here above stated capacity, requested the undersigned notary to state that:

KINROSS GOLD CORPORATION (hereafter referred to as the “Sole Unitholder”) is the sole unitholder of KG FAR EAST (LUXEMBOURG) Sàrl, a private limited liability company, incorporated and organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under the number B 149.409, incorporated by a deed enacted on November 5, 2009, by Maître Roger Arrensdorff, notary public residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under the number 2416 on December 11, 2009, whose articles of incorporation have been amended by a deed enacted on May 3, 2010 by Maître Roger Arrensdorff, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under the number 1207 on June 9, 2010, by a deed enacted on June 21, 2010 by Maître Roger Arrensdorff, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under the number 1927 on September 17, 2010, by a deed enacted on August 19, 2010, by Maître Roger Arrensdorff, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under the number 2218 on October 19, 2010, by a deed enacted on August 27, 2010 by Maître Paul Decker notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in substitution of his absent colleague Maître Roger Arrensdorff, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under the number 2459 on November 15, 2010, by a deed enacted on November 4, 2010, by Maître Roger Arrensdorff, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under the number 2761 on December 15, 2010 and by a deed enacted on March 11, 2011, by Maître Roger Arrensdorff, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under the number 1261 on June 10, 2011.

Agenda:

- 1.- Increase of the corporate capital of the Company by an amount of USD 2,000.- (two thousand US Dollar) together with a share premium of USD 7,648,000.- (seven million six hundred forty-eight thousand US Dollar),
2. Subscription and payment of all the additional units and the share premium by the Sole Unitholder, by contribution in cash,
3. Amendment of article 5.1 of the articles of incorporation in order to reflect the planned corporate capital increase,
4. Other business.

The Sole Unitholder took the following resolutions:

First resolution

The Sole Unitholder decides to increase the corporate capital of the Company by an amount of USD 2,000.- (two thousand US Dollar), so as to bring it from its present amount of USD 320,064,000.- (three hundred twenty million sixty-four thousand US Dollar), represented by 320,064,000 (three hundred twenty million sixty-four thousand) units with a par value of USD 1.- (one US Dollar) each, to the amount of USD 320,066,000.- (three hundred twenty million sixty-six thousand US Dollar) represented by the existing units and by the issue of 2,000 (two thousand) units with a par value of USD 1.- (one US Dollar) each, together with the payment of a share premium of USD 7,648,000.- (seven million six hundred forty-eight thousand US Dollar), to be subscribed for payment of the amount of USD 7,650,000.- (seven million six hundred fifty thousand US Dollar) through a contribution in cash described below.

Second resolution:

Contributor's Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervened Me Vanessa MOROLLI, acting in her capacity as duly appointed special attorney of the Sole Unitholder, who declared to subscribe for 2,000 (two thousand) units with a par value of USD 1.- (one US Dollar) each, together with the payment of a share premium of USD 7,648,000.- (seven million six hundred forty-eight thousand US Dollar) and that they are paid up with the amount of USD 7,650,000.- (seven million six hundred fifty thousand US Dollar) by the contribution in cash described below:

Description of the contribution:

The contribution in cash consisting of the full and complete payment by the Sole Unitholder to the Company of a total amount of USD 7,650,000.- (seven million six hundred fifty thousand US Dollar).

Evidence of the contribution's existence:

The blocking certificate issued by the bank of the Company has been given to the undersigned notary, attesting the current value and existence of the payment.

Third resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the contribution being fully carried out, the Sole Unitholder decides to amend article 5 paragraph 1 of the articles of incorporation of the Company as follows:

5.1. “The Corporation’s corporate capital is set at USD 320,066,000.- (three hundred twenty million sixty-six thousand US Dollar) represented by 320,066,000 (three hundred twenty million sixty-six thousand) units in registered form with a par value of USD 1.- (one US Dollar) each.”

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase have been estimated at about EUR 3,340.- (three thousand three hundred forty euro).

For the purpose of the registration taxes, the appearing party declares that the amount of USD 7,650,000.- (seven million six hundred fifty thousand US Dollar) is evaluated at EUR 5,310,912.88 (five million three hundred and ten thousand nine hundred twelve Euro eighty-eight cents).

With no other outstanding points on the agenda, and further requests for discussion not forthcoming, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Made in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the person appearing, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-deux juillet.

Par-devant Maître Robert SCHUMAN, notaire de résidence à Differdange, Grand-Duché de Luxembourg, en remplacement de son confrère Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg, empêché, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

KINROSS GOLD CORPORATION, une société de l'Ontario, constituée et organisée sous les lois de la Province de l'Ontario, Canada, enregistrée auprès du registre des sociétés de l'Ontario sous le numéro 001840581 et ayant son siège social à 25 York Street, 17^{ème} étage, Toronto, Ontario, M5J 2V5, CANADA,

ici représentée par Me Vanessa MOROLLI, avocate, demeurant au 20, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé, datée du 15 juillet 2011.

Ladite procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par le représentant de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle apparaissant, agissant en sa capacité ci-avant décrite, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

KINROSS GOLD CORPORATION (ci-après dénommée «l'Associé Unique») est l'unique associée de KG FAR EAST (LUXEMBOURG) Sàrl, une société à responsabilité limitée, constituée et organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.409, constituée par un acte du 5 novembre 2009, par Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2416 du 11 décembre 2009, ces statuts ont été modifiés par un acte du 3 mai 2010 par Maître Roger Arrensdorff, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1207 du 9 juin 2010, par un acte du 21 juin 2010 par Maître Roger Arrensdorff, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1927 du 17 septembre 2010, par un acte du 19 août 2010 par Maître Roger Arrensdorff, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 2218 du 19 octobre 2010 et par un acte du 27 août 2010 devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en remplacement de son confrère Maître Roger Arrensdorff, empêché, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2459 du 15 novembre 2010, par un acte du 4 novembre 2010 devant Maître Roger Arrensdorff, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2761 du 15 décembre 2010 et par un acte du 11 mars 2011 devant Maître Roger Arrensdorff, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1261 du 10 juin 2011.

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de USD 2.000.- (deux mille US dollars) ensemble avec une prime d'émission de USD 7.648.000.- (sept millions six cents quarante-huit mille US dollars),

2. Souscription et libération de toutes les nouvelles parts sociales et de la prime d'émission par l'Associé Unique, par apport en numéraire,

3. Modification de l'article 5 paragraphe 1 des statuts pour refléter l'augmentation du capital social planifiée,

4. Divers.

L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associée Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de USD 2.000,- (deux mille US dollars) pour le porter de son montant actuel de USD 320.064.000,- (trois cent vingt millions soixante-quatre mille US dollars) représenté par 320.064.000 (trois cent vingt millions soixante-quatre mille) parts sociales d'une valeur nominale de USD 1,- (un US dollar) à un montant de USD 320.066.000 (trois cent vingt millions soixante-six mille US dollars) représenté par les parts sociales existantes et par l'émission de 2.000 (deux mille) parts sociales d'une valeur nominale de USD 1,- (un US dollar) chacune, ensemble avec le paiement d'une prime d'émission de USD 7.648.000,- (sept millions six cent quarante-huit mille US dollars), pour être souscrites contre paiement d'un montant de USD 7.650.000,- (sept millions six cent cinquante mille US dollars), le tout à être entièrement libéré par un apport en numéraire décrit ci-dessous.

Seconde résolution:

Intervention de l'apporteur - Souscription - Libération

Est ensuite intervenue Me Vanessa MOROLLI, agissant en sa qualité de mandataire spécial de l'Associée Unique, qui a déclaré souscrire les 2.000 (deux mille) parts sociales d'une valeur nominale de USD 1,- (un US dollar) chacune, ensemble avec le paiement d'une prime d'émission de USD 7.648.000,- (sept millions six cent quarante-huit mille US dollars), et les libérer à hauteur d'un montant de USD 7.650.000,- (sept millions six cent cinquante mille US dollars) par l'apport en numéraire décrit ci-après:

Description de la contribution:

L'apport en numéraire consiste en le complet paiement par l'Associée Unique à la Société d'un montant total de USD 7.650.000,- (sept millions six cent cinquante mille US dollars).

Preuve de l'existence de l'apport:

Le certificat de blocage émis par la banque de la Société a été remis au notaire instrumentant, attestant du montant actuel et de l'existence du paiement.

Troisième résolution

En conséquence des déclarations et des résolutions qui précèdent, et l'apport ayant été accompli, l'Associée Unique décide de modifier l'article 5 paragraphe 1 des statuts de la Société comme suit:

5.1. «Le capital social de la Société est fixé à USD 320.066.000,- (trois cent vingt millions soixante-six mille US Dollars) représenté par 320.066.000 (trois cent vingt millions soixante-six mille) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur de USD 1,- (un US dollar) chacune.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital au droit fixe d'enregistrement, s'élève à environ EUR 3.340,- (trois mille trois cent quarante euros).

Pour les besoins de l'enregistrement, le comparant déclare que le montant de USD 7.650.000,- (sept millions six cent cinquante mille US dollars) est évalué à la somme de EUR 5.310.912,88 (cinq millions trois cent dix mille neuf cent douze euros quatre-vingt-huit cents).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et aucune demande supplémentaire de discussion n'ayant lieu, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu et traduit en un langage, connu du comparant, connu du notaire par ses prénom, nom, état civil et domicile, ledit comparant a signé avec Nous, notaire, le présent acte en original.

Signé: MOROLLI, SCHUMAN.

Enregistré à Remich, le 1^{er} août 2011. REM/2011/1036. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Mondorf-les-Bains, le 10 août 2011.

Référence de publication: 2011114688/175.

(110131881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2011.

Belluna S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 75.165.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BELLUNA S.A., en liquidation volontaire

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011115181/11.

(110131938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2011.

BO & MIAN Management, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 145.975.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011115185/9.

(110132368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2011.

Park Square Capital Credit Opportunities, S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 50, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 127.053.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 8 août 2011:

- Mme Stéphanie Becker, résidant professionnellement au 2 Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, est nommée commissaire aux comptes de la société, en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire, Mme Rachel Aguirre, avec effet au 8 août 2011.

- Le mandat de Mme Stéphanie Becker prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013 statuant sur les comptes annuels de 2012.

- KPMG Audit S.à r.l. de 9, Allée Scheffer, L - 2520 Luxembourg, est nommé le réviseur d'entreprise agréé de la société, avec effet au 1^{er} avril 2009.

- Le mandat de KPMG Audit S.à r.l. prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012 statuant sur les comptes annuels de 2011.

Luxembourg, le 8 août 2011.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2011116775/21.

(110133261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2011.

BT Professional Services (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 57.779.

La société Integrated Network Solutions Groupe S.A, ayant son siège social au 1, Avenue d'Athéna, B-1348 Ottignies Louvain-la-Neuve, Belgique, immatriculée auprès du Registre de commerce belge sous le numéro 91054, administrateur de la Société, a changé sa dénomination sociale en BT Professional Services (Belgium) S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2011.

Référence de publication: 2011115186/12.

(110132655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2011.

Burco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3944 Mondcrange, 25, Cité Jacques Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 25.892.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011115187/10.

(110132141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2011.

Adrenova S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 34, rue Michel Rodange.
R.C.S. Luxembourg B 135.738.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires pour l'exercice 2010 tenue à 18.30 heures le 1^{er} Juillet 2011

4- L'assemblée générale renouvelle les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes, à savoir:

- *Administrateurs:*

- * Servigest S.A., R.C.S. Luxembourg B 80.516, 8, rue Dicks L-1417 Luxembourg;
- * Compagnie de Gestion S.A., R.C.S. Luxembourg B 97.878, 8, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;
- * Gestion & Administration S.A., Company Nr. 29441, Vaea Street, Lev.2, Nia Mall, WS Apia, Samoa Occidentales;

- *Administrateur-délégué:*

- * Servigest S.A., R.C.S. Luxembourg B 80.516, 8, rue Dicks L-1417 Luxembourg;

- *Commissaire aux comptes:*

- * Wilbur Associates Ltd, IBC 125200, Union Court Building, Elizabeth Avenue & Shirley Street n° S-E2, Nassau, N-8188 Bahamas

qui tous acceptent, pour l'exercice 2011 et jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2012.

Référence de publication: 2011116794/21.

(110133505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2011.

Elicem, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1122 Luxembourg, 2, rue d'Alsace.
R.C.S. Luxembourg B 148.396.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Minutes of an extraordinary general meeting of the shareholders held in Luxembourg on July 29, 2011 and re-opened on August 5, 2011

In the year two thousand and eleven, on the twenty-nine of July at 10 a.m. and then on August five at 9.30 a.m., the shareholders of the Company held an extraordinary general meeting in Luxembourg (the "General Meeting").

The General Meeting was opened by Mr. Michael Schulz, residing professionally at 2, rue d'Alsace, L-1122 Luxembourg, acting as chairman (the "Chairman").

The Chairman designated as scrutineer Mr. Christophe Bécue, residing professionally at 2, rue d'Alsace, L-1122 Luxembourg (the "Scrutineer").

The Chairman and the Scrutineer agreed that Mrs. Vicky Maclot, residing professionally at 2, rue d'Alsace L-1122 Luxembourg, was appointed as secretary (the "Secretary").

The Chairman, the Secretary and the Scrutineer composed the bureau (the "Bureau").

The Bureau then drew up the attendance list, which indicated the shareholders present or represented as well as their shareholding in the Company. The sole shareholder of the Company is Banque de Luxembourg S.A., hereby represented by Mrs. Corinne Feypel-Molitor and Mr. Henning Theobald, acting on behalf of its client Moventum S.C.A., acting on behalf of its client Banque Degroof Luxembourg S.A., acting on behalf of Degroof Banque Privée S.A. represented by Mr. Christophe Serwy.

Banque de Luxembourg holding all the issued shares of the Company, resolved to appoint the Chairman as its proxy, under a mandate dated July 26, 2011, to the General Meeting and to vote in accordance with the following agenda.

The attendance list after having been signed "ne varietur" by the shareholders present and the proxy holder of the shareholder represented, as well as by the members of the Bureau, shall remain attached together with the proxy to the present minutes.

It resulted from the attendance list that all of the 14.011 issued shares representing the entire share capital of the Company were represented at the present meeting.

The Chairman declared and requested the Secretary to record the following:

Pursuant to the attendance list, attached hereto together with the proxy, all shareholders, representing the entire share capital of the Company, were duly represented at the present meeting, which consequently could validly deliberate and decide on all the items of the agenda without prior convening notices.

The agenda of the General Meeting was as follows:

1. Approval of the financial statements of the Company as at September 19, 2009 until December 31, 2010 and as of January 1, 2011 to January 27, 2011 (beginning of the liquidation).

2. Approval of the liquidator's report.

3. Release of the directors of the Company in respect of their duties performed until the date on which the Company has been put into liquidation.

4. Release of the "réviseur d'entreprises agréé" for the statutory financial statements as at December 31, 2010 and January 27, 2011.

5. Release of the liquidator and the "réviseur d'entreprises agréé à la liquidation".

6. Closing of the liquidation.

7. Distribution of the liquidation proceeds to the shareholder(s) of the Company and custody, by virtue of the law, with the Luxembourg Caisse de Consignation of any unclaimed part thereof.

8. Selection of the location where the Company's books and records must be kept for a five (5) years period at the registered address of the Company.

The Chairman then opened the debates.

Upon deliberation, the General Meeting unanimously took the following resolutions:

First Resolution

The Meeting approves the audited accounts (balance sheet, profit and loss account and notes to the accounts) for the period having started on September 19th, 2009 until December 31st, 2010 and the audited financial statements for the period as at January 1, 2011 to January 27, 2011.

Second Resolution

After having read and acknowledged the report of the Liquidator, the liquidation accounts and the report of the Auditor for the period having started on January 1st, 2011 and having ended on January 27th, 2011 concerning the examination of the documents pertaining to said liquidation and the execution of the duties of the Liquidator, the General Meeting resolved to approve such Liquidator's report relating to the realization of the assets and liabilities of the Company

The General Meeting furthermore resolved to approve the conclusions of the aforementioned report of the Auditor and to accept the liquidation accounts.

Third Resolution

The General Meeting resolved not to give discharge and full release (quitus) to the members of the Board of Directors of the Company for all their duties during, and in connection with, the period having started on September 19th, 2009 and having ended on January 27th, 2011, and up to the date of the extraordinary general meeting deciding to dissolve and liquidate the Company.

Fourth Resolution

The General Meeting resolves to give full discharge (quitus) to Deloitte S.A. as auditor of the Company, for all its duties during, and in connection with (i) the audited accounts for the period having started on September 19th, 2009 until December 31st, 2010, (ii) the audited accounts for the period having started on January 1st, 2011 until January 27th, 2011, the date of the extraordinary general meeting deciding to dissolve and liquidate the Company, and (iii) the liquidation of the Company.

Fifth Resolution

The General Meeting resolves to give full discharge (quitus) to the Liquidator, acting as liquidator (liquidateur) of the Company, for all its duties during, and in connection with, the liquidation of the Company.

Sixth Resolution

The General Meeting resolved to declare the liquidation closed and stated that the Company has ceased to exist with effect as of the day of the present resolutions.

Seventh Resolution

The General Meeting resolved to deposit non-distributed funds as well as the funds which could not be allocated to specific shareholders or creditors with the Caisse de Consignation.

Eighth Resolution

The General Meeting resolved that the books and records of the company shall be lodged and kept for a period of five years at 2, rue d'Alsace, L-1122 Luxembourg.

With no further items on the agenda and no one wishing to speak further, the Chairman closed the meeting and thanked the participants for their contribution.

Suit la traduction française du texte qui précède

Compte rendu de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg le 29 juillet, 2011 et ré-ouverte le 5 août 2011.

En l'an deux mille onze, le vingt-neuvième jour du mois de juillet à 10 heures, et ensuite le cinquième jour du mois d'août à 9.30 s'est tenu une assemblée générale extraordinaire des actionnaires à Luxembourg dite «l'assemblée générale».

La séance s'est ouverte sous la présidence de M. Michael Schulz, résidant professionnellement au 2, rue d'Alsace, L-1122 Luxembourg «Président».

Le président désigne comme scrutateur M. Christophe Bécue, résidant professionnellement au 2, rue d'Alsace, L-1122 Luxembourg «Scrutateur».

Le président désigne comme secrétaire Mme Vicky Maclot, résidant professionnellement au 2, rue d'Alsace, L-1122 Luxembourg «secrétaire».

Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur composent le Bureau «le Bureau».

Le bureau a inscrit dans une liste des présences, les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions possédées. L'actionnaire unique de la société est Banque de Luxembourg, représenté par Mme Corinne Feypel-Molitor et M. Henning Theobald, agissant au nom de son client Moventum S.C.A., agissant au nom de son client Banque Degroof Luxembourg SA, agissant au nom de son client Degroof Banque Privée S.A. représenté par M. Christophe Serwy.

Banque De Luxembourg détenant toutes les actions émises de la société, décide de nommer le Président comme son mandataire, conformément au mandat établi pour l'Assemblée Générale datée du 26 juillet 2011 et de voter conformément à l'ordre du jour ci-dessous.

La liste de présence après avoir été signée "ne varietur" par l'actionnaire présent et par le mandataire représentant de l'actionnaire, aussi bien que par les membres du Bureau, restera annexée à la présente.

Il ressort de la liste de présence que 14.011 actions, représentant l'intégralité du capital social, sont dûment représentées à l'Assemblée.

Le Président déclare et demande au Secrétaire d'acter que:

Il ressort de la liste de présence, annexée à la présente avec son Mandat, que tous les actionnaires représentant l'intégralité du capital social, sont dûment représentés à l'Assemblée, de ce fait, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points à l'ordre du jour.

L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Approbation des comptes annuels de la Société relatif à l'exercice du 19 septembre 2009 au 31 décembre 2010, et pour l'exercice du 01 janvier 2011 au 27 janvier 2011 (date de début de la mise en liquidation).

2. Approbation du rapport du liquidateur

3. Décharge (quitus) à accorder au Conseil d'Administration pour l'exécution de tous ses devoirs jusqu'à la date de la mise en liquidation de la société

4. Décharge (quitus) à accorder au réviseur d'entreprises agréé pour l'exécution de tous ses devoirs pour l'exercice 31 décembre 2010 et 27 janvier 2011.

5. Décharge (quitus) à accorder au Liquidateur pour l'exécution de tous ses devoirs.

6. Clôture de la liquidation de la Société.

7. Distribution du boni de liquidation à l'actionnaire et à la banque dépositaire, en vertu de la loi, avec le dépôt à la Caisse de Consignation du Luxembourg pour les montants non réclamés.

8. Décision de déposer et de conserver les livres et documents sociaux de la Société pendant cinq ans à l'adresse du siège de la société.

Après délibération, l'Assemblée a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée approuve les comptes annuels (bilan financier, compte de résultat et annexe aux comptes annuels) relatif à l'exercice du 19 septembre 2009 au 31 décembre 2010, et pour l'exercice du 01 janvier 2011 au 27 janvier 2011.

Deuxième résolution

Après avoir pris connaissance du rapport du liquidateur, le bilan de liquidation et le rapport de l'auditeur relatif à l'exercice du 1 janvier 2011 au 27 janvier 2011, concernant l'examen des documents se rapportant à la dite liquidation et de l'exécution des devoirs du Liquidateur, l'Assemblée générale décide d'approuver le dit rapport de liquidation.

L'Assemblée décide également d'approuver les conclusions du rapport de liquidation ci-dessus et d'accepter le compte rendu de liquidation.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de ne pas donner décharge (quitus) au Conseil d'Administration pour l'exécution de tous ses devoirs jusqu'à la date de la mise en liquidation de la société relatif à l'exercice ayant commencé le 19 septembre 2009 au 31 décembre 2010, et pour l'exercice du 01 janvier 2011 au 27 janvier 2011 date de mise en liquidation de la Société.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de donner décharge (quitus) à Deloitte SA actant comme réviseur d'entreprises agréé pour l'exécution de tous ses devoirs relatif à l'exercice ayant commencé le 19 septembre 2009 au 31 décembre 2010, et pour l'exercice du 01 janvier 2011 au 27 janvier 2011 date de l'assemblée générale extraordinaire ayant décidé de la dissolution et de la mise en liquidation de la Société et la liquidation de la Société.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de donner décharge (quitus) au liquidateur, actant comme liquidateur de la Société, pour l'exécution de tous ses devoirs durant et en relation avec la liquidation de la Société.

Sixième résolution

L'Assemblée constate que la Société a définitivement cessé d'exister et prononce la clôture de la liquidation à compter de ce jour.

Septième résolution

L'Assemblée décide que les produits de la liquidation qui n'auraient pas pu être distribués aux personnes y ayant droit à la clôture de la liquidation seront déposés auprès de la Caisse de Consignation.

Huitième résolution

L'Assemblée décide que les livres et documents sociaux du Fonds resteront déposés et conservés pour une période de cinq ans à l'ancien siège de la Société au 2, rue d'Alsace, L-1122 Luxembourg

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée. Le Président remercie les participants pour leur contribution.

For Elicem (In liquidation)

Capita Fiduciary SA

The Liquidator

Référence de publication: 2011114573/163.

(110131766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2011.

**Clayax Acquisition Luxembourg 4 S.C.A., Société en Commandite par Actions,
(anc. Clayax Acquisition Luxembourg 4 S.à r.l.).**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 161.831.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 62409 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011115193/11.

(110132392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2011.

Javi Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 34, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 123.533.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de l'exercice 2010 tenue à 9.45 heures le 15 juin 2011

Extrait des résolutions

4- L'assemblée générale renouvelle les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes, à savoir:

Administrateurs:

M. Michel Bourkel, adresse professionnelle au 34, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg;

M Alexandre Vancheri, adresse professionnelle au 34, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg;

Mme Donatella Lecci, adresse professionnelle au 34, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg;

M. Nico Hoffeld, adresse professionnelle au 34, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg;

Mme Anique Bourkel, adresse professionnelle au 34, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg.

Administrateur-délégué:

M. Michel Bourkel, adresse professionnelle au 34, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg;

Commissaire aux comptes:

Gestion & Administration S.A., Company nr. 29441, Nia Mall, Vaea Street, Level 2, Apia, WS Samoa;

qui tous acceptent, pour l'année 2011 et jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012.

Référence de publication: 2011116840/23.

(110133664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2011.

DTA Systems Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 162.778.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the fourth day of August.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mister Eerold Christiaan SORDAM, general manager, born on March 18th, 1956 in Paramaribo, Surinam, residing professionally at L-1840 Luxembourg, 11A, Boulevard Joseph II,

here represented by Mister Raymond THILL, maître en droit, residing professionally at L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo,

by virtue of a power of attorney given under private seal in Leiden (the Netherlands), on July 27th, 2011.

The power of attorney of the appearing party, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:"

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "DTA SYSTEMS SARL" (the Company).

The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

3.4. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by one hundred and twenty-five (125) shares in registered form, having a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders. Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

The transfer of shares by reason of death to third parties must be approved by the shareholders representing three-quarters of the rights owned by the survivors.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two (2) managers.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

14.2. The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be reappointed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers

and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions or the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2011.

Subscription and Payment

Eerold Christiaan SORDAM, as represented, subscribes to one hundred and twenty-five (125) shares in registered form, with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-).

The total amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred euros (EUR 1.200.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, have passed the following resolutions:

1. The following person is appointed as sole manager of the Company for an indefinite period:

Mr. Eerold Christiaan SORDAM, general manager, born on March 18th, 1956 in Paramaribo, Suriname, with professional address at 11A, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg;

2. The registered office of the Company is set at 11A, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the appearing parties, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le quatre août,

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Eerold Christiaan SORDAM, general manager, né le 18 mars 1956 à Paramaribo, Suriname, demeurant professionnellement à L-1840 Luxembourg, 11A, Boulevard Joseph II,

ici représentée par Monsieur Raymond THILL, maître en droit, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Leiden (Pays-Bas), le 27 juillet 2011.

La procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps que celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:«

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "DTA SYSTEMS SARL" (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-), toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

La cession de parts sociales à un tiers par suite du décès doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts des droits détenus par les survivants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas être associés

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil).

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) gérants.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)**Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.****11.1. Pouvoirs et droits de vote**

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle**Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.**

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par les associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants ou des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2011.

Souscription et Libération

Monsieur Eerold Christiaan SORDAM, déclare souscrire à cent vingt-cinq (125) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante a été nommée en qualité de gérant unique pour une durée indéterminée:

Monsieur Eerold Christiaan SORDAM, general manager, né le 18 mars 1956 à Paramaribo, Suriname, demeurant professionnellement à L-1840 Luxembourg, 11A, Boulevard Joseph II,

2. Le siège social de la Société est établi au 11A, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite à la partie comparante, celle-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 août 2011. LAC/2011/35863. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2011.

Référence de publication: 2011115238/478.

(110131966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2011.

Teha Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 51, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 120.820.

In the year two thousand and eleven, on the fourth day of August, before us, Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (hereafter the Meeting) of the sole shareholder of Teha Investments S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 51, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 120820 and having a share capital of EUR 12.500,-(the Company),

incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated October 5, 2006, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C -No. 2287 of December 7, 2006. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated October 5, 2007, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations – No. 28 of January 7, 2008

There appeared

Teha Holdings LLC, a limited liability company incorporated and organised under the laws of Delaware, USA, having its registered office at 20, University Road, suite 450, Cambridge, MA02138 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mr Jeremie HOUET, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

Such proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with the deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

- that it is the Sole Shareholder of the Company,
- that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire);
2. Appointment of Mr. Johannes DERCKSEN (liquidateur) in relation to the voluntary liquidation of the Company (the Liquidator);
3. Determination of the powers of the Liquidator and determination of the liquidation procedure of the Company;
4. Decision to instruct the Liquidator to realise, on the best possible terms and for the best possible consideration, all the assets of the Company and to pay all the debts of the Company;
5. Miscellaneous.

- that the Sole Shareholder takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to dissolve and to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire).

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint Mr. Johannes DERCKSEN, born on December 12, 1962, in Zevenaar, the Netherlands, with professional address at 51, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, as liquidator (the Liquidator) in relation to the voluntary liquidation of the Company. The Liquidator is empowered to do everything which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets of the Company under his sole signature for the performance of his duties.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to confer to the Liquidator the powers set out in articles 144 and seq. of the Luxembourg act dated August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law).

The Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Sole Shareholder. The Liquidator may, under his sole responsibility, delegate some of his powers, for especially defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Liquidator shall be authorised to make advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Sole Shareholder, in accordance with article 148 of the Law.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to instruct the Liquidator to realise, on the best possible terms and for the best possible consideration, all the assets of the Company and to pay all the debts of the Company.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1200.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, recognized that at the request of the party hereto, these minutes have been worded in English followed by a French translation. In the case of discrepancy between the English and the French versions, the English version shall prevail.

The documents having been read and translated to the representative of the person appearing, he signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le quatre août, par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Teha Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé au 51, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 120820,

constituée le 5 octobre 2006, suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, publié le 7 décembre 2006 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 2287. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, en date du 5 octobre 2007, publié le 7 janvier 2008 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 28.

A comparu

Teha Holdings LLC, une société régie par les lois du Delaware, dont le siège social est situé au 20, University Road, suite 450, Cambridge, MA02138 (l'Associé Unique),

représentée par M. Jeremie HOUET, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire sous-signé restera annexée au présent acte aux fins de l'enregistrement.

L'Associé Unique, tel que représenté ci-dessus, a demandé au notaire instrumentaire de prendre acte:

- qu'il est l'Associé Unique de la Société,

- que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation volontaire;
2. Nomination de M. Johannes DERCKSEN, en tant que liquidateur dans le cadre de la liquidation volontaire de la Société (le Liquidateur);
3. Attribution des pouvoirs au Liquidateur et détermination de la procédure de liquidation de la Société;

4. Décision de confier au Liquidateur la mission de réaliser, dans les meilleurs délais et dans les meilleures conditions, tous les actifs de la Société, et de payer toutes les dettes de la Société;

5. Divers.

- que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé de dissoudre et de volontairement mettre la Société en liquidation (liquidation volontaire).

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé de nommer M. Johannes DERCKSEN, né le 12 décembre 1962 à Zevenaar, les Pays-Bas, ayant pour adresse professionnelle 51, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, comme liquidateur (le Liquidateur), dans le cadre de la liquidation volontaire de la Société. Le Liquidateur est autorisé à accomplir tout ce qui est nécessaire à la liquidation de la Société et à la réalisation des actifs de la Société sous sa seule signature pour l'exécution de son mandat.

Troisième résolution

L'Associé Unique a décidé d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

Le Liquidateur est autorisé à passer tous les actes et à exécuter toutes les opérations, en ce compris les actes prévus à l'article 145 de la Loi, sans l'autorisation préalable de l'Associé Unique. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa seule responsabilité, certains de ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécifiquement définies, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Le Liquidateur est autorisé à verser des acomptes sur le boni de liquidation à l'Associé Unique conformément à l'article 148 de la Loi.

Quatrième résolution

L'Associé Unique a décidé de confier au Liquidateur la mission de réaliser, dans les meilleurs délais et dans les meilleures conditions, tous les actifs de la Société, et de payer toutes les dettes de la Société.

Frais

Les dépenses, frais et rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ EUR 1200.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, a constaté, qu'à la requête du comparant, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. En cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Houet et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 08 août 2011 LAC/2011/35856. Reçu douze euros EUR 12,

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2011.

Référence de publication: 2011115560/128.

(110131972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2011.

Clayax Acquisition Luxembourg 5 S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 161.838.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 62412 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011115194/10.

(110132193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2011.
